



Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton

Avis public

Règlement 2018-119

Remplaçant la Politique de Gestion contractuelle de la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton

est, par les présentes, donné par la soussignée, secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité, que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 5 novembre 2018, le règlement portant le numéro 2018-119 a été adopté.

Ce règlement prévoit des mesures à l'égard de six objets identifiés à la loi et, à l'égard des contrats qui comportent une dépense de 25 000 \$ ou plus mais de moins de 101 099 \$ et qui peuvent être passés de gré à gré en vertu des règles adoptées par la Municipalité, ainsi que des mesures pour assurer la rotation des éventuels cocontractants;

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal durant les heures d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 12h30 à 15h30.

Donné à St-Isidore-de-Clifton, le 6 novembre 2018.

Bibiane Leclerc, secrétaire-trésorière adjointe